

À une **séance ordinaire du conseil** de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, tenue au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi, le **16 février 2016** à 19 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest; BELLEFROID Martin, maire de Pike River; BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome ; CAREY Bernard, représentant d'Abercorn; DANDENAULT Louis, maire de Sutton; DELISLE Normand, maire de Brigham; DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford; DESCHAMPS Robert, représentant de Stanbridge East; HÜSLER Josef, maire de Farnham; JANECEK Pierre, maire de Dunham; LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg; PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand; PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine; QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont; RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham; RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station; ROBERT Lucille, représentante de Cowansville; SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge; SELBY Tom, maire de Brome; ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford; THÉTREULT Daniel, représentant de Notre-Dame-de-Stanbridge;

Ayant formé quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Étaient également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution numéro: 53-0216

**ADOPTION DU PROJET MODIFIÉ DU
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET TRANSMISSION AU MDDELCC**

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Brome-Missisquoi est en vigueur depuis août 2003 et que conformément à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC :

- a adopté le 21 octobre 2014 la résolution 347-1014 amorçant le processus de révision de son PGMR;
- a adopté le 20 octobre 2015 la résolution 351-1015 visant l'adoption du projet de PGMR;

CONSIDÉRANT que le projet de plan a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

CONSIDÉRANT que les consultations publiques ont eu lieu les 8 et 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été produit par la commission responsable de l'organisation des consultations publiques et a été transmis au conseil des maires le 5 février 2016;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.16 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de ces consultations publiques;

CONSIDÉRANT que ce projet de plan modifié et le rapport de consultation doivent maintenant être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter le projet modifié du plan de gestion des matières résiduelles, le tout tel que présenté séance tenante. De transmettre le projet de plan de gestion des matières résiduelles modifié incluant le rapport de consultation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC limitrophes.

ADOPTÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 18^E JOUR DE FÉVRIER 2016**


**M^e VANESSA COUILLARD
AVOCATE, GREFFIÈRE**

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.